

Les *nouvelles* de Locoal-Mendon

#25

Octobre 2026

Doereioù
Lokoal-Mendon

ACTUALITÉ :

RECENSEMENT 2027

DOSSIER :

**LES OBLIGATIONS LÉGALES
DE DÉBROUSSAILLEMENT**

À LA DÉCOUVERTE...

du don d'organes



**Locoal-
Mendon**
Lokoal-Mendon

Sommaire

3 :: ÉDITO

4-5 :: EN IMAGES

6-10 :: ACTUALITÉS

11-15 :: DOSSIER

16-17 :: À LA
DÉCOUVERTE
DE

18 :: À LA
MÉDIATHÈQUE

19 :: ÉTAT CIVIL
& AGENDA

PERMANENCES DES ÉLUS :



Jean-Maurice MAJOU

Maire

> lundi et vendredi sur rendez-vous



Élodie GUYOMARD

1^{ère} Adjointe au lien territorial, à la
jeunesse et aux initiatives associatives

> sur rendez-vous



Pierre-Xavier BOUBÉE

2^{ème} Adjoint au cadre de vie,
à l'aménagement et aux mobilités

> mardi matin et jeudi matin
ou sur rendez-vous



Fanny HONORÉ

3^{ème} Adjointe aux solidarités,
à l'inclusion et à l'habitat

> sur rendez-vous



Yann LE GRAS

4^{ème} Adjoint aux ressources humaines,
à la participation citoyenne et au dynamisme local

> sur rendez-vous



Camille LE DELAIZIR

5^{ème} Adjointe à la transition écologique
et aux équilibres naturels

> sur rendez-vous



Romain TOULLIOU

6^{ème} Adjoint à la culture, à l'information
et au rayonnement communal

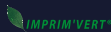
> sur rendez-vous

UN SUJET À PROPOSER ? contactez-nous sur communication@locoal-mendon.bzh

Mairie de Locoal-Mendon – 4 place du Général de Gaulle – 56550 Locoal-Mendon – **02 97 24 60 87**

www.locoal-mendon.bzh - **facebook** @mairielocoalmendon - **Directeur de publication** : Jean-Maurice Majou

Responsable de la rédaction : Romain Toulliou - **Rédaction** : commune de Locoal-Mendon

Conception et mise en page : Ö Studio, Vannes - **Impression** : Concept Imprimerie, Hennebont 

Imprimé en 2000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement - **Parution** : octobre 2026 -



Edito

CHERS LOCOALO-MENDONNAIS,



L'été qui s'achève aura marqué notre commune par une canicule d'une intensité exceptionnelle. La fermeture temporaire des écoles, les difficultés rencontrées par certains services et l'inquiétude exprimée par de nombreux habitants ont rappelé combien nos modes de fonctionnement doivent

évoluer face au réchauffement climatique. Le CCAS s'est mobilisé avec vigilance, assurant un suivi régulier des personnes âgées, tandis que les épisodes d'incendie ont souligné la fragilité de nos espaces naturels et la nécessité d'une prévention renforcée.

Ces événements nous obligent à agir. Un diagnostic complet des bâtiments communaux sera engagé afin d'adapter nos infrastructures aux nouvelles conditions climatiques et d'éviter, à l'avenir, des interruptions de service. Les futurs

bâtiments communaux intégreront pleinement ces nouvelles exigences environnementales.

Parallèlement, les sollicitations reçues concernant des terrains non entretenus montrent l'importance d'une responsabilité partagée. Le dossier spécial de ce bulletin rappelle les règles de débroussaillage, les obligations de chacun et les mesures essentielles pour réduire les risques.

Anticiper les incendies est un enjeu collectif. La protection de notre cadre de vie dépend autant des actions municipales que des comportements citoyens.

Cet été nous a rappelé que l'adaptation n'est plus une option, mais une nécessité. Ensemble, faisons de Locoal-Mendon un territoire responsable et tourné vers l'avenir.

Jean-Maurice Majou.
Maire de Locoal-Mendon

LOKOAL-MENDONIZ KER,

Merket eo bet hor c'humun get tommder gor an hañv ec'h archiv. Ret eo bet serriñ ar skolioù e-pad prantadoù-berr, servijoù 'zo a zo bet lakaet diaes, annezidi niverus a zo bet ankeniet ; kement-se en deus diskouezet pegen rekis eo deomp cheñch hor modoù da vonet en-dro evit taliñ doc'h tommadur an hin. Evezhie ha plaen en deus dalc'het ar c'hKOSG da soursial a-dost doc'h an dud ar an oad ; an taniou gwall kroget amañ-ahont o deus lakaet ar wel pegen bresk eo hon tachadoù naturel ha pegen rekiz eo kreñvaat an diarbenn anezhe.

An darvoudoù-mañ hor redi d'ober un dra bennak. Savet e vo enta un diagnostik klok a savadurioù ar gumun, evit ma vo azasaet hon avedurioù doc'h an doareoù hin nevez hag evit na vimp ket ken rediet da serriñ servijoù 'zo. Adal bremañ e vo dalc'het kont ag ar redioù endro nevez-mañ evit kement savadur graet get ar gumun.

Evit chom ar ar mem tachenn emañ ret lâret hon eus resevet goulennoù a-zivout tachennoù douar lezet da baouez ha digempenn ; kement-se a ziskouez eo ar fed-se hon afer deomp holl. E teuliad ispisial an niverenn-mañ e tegaser soñj a reolennoù an dic'harzhiñ, a redioù pep unan hag an diarbennoù da gemer da vohanaat ar riskloù.

Diarbenniñ an taniou-gwall a zo afer an holl. Ma he deus karg ar gumun da labourat da wareziñ hon endro beviñ, kement-se ne c'hell bout efedus ken nemet ma ra ar sitoianed o lod.

An hañv-mañ en deus desket deomp n'eus ket mui da zibab : ur redi eo klask en em azasaat. A-gevred, graomp enta a Lokoal-Mendon un tiriad poblet get tud avizet ha fur troet davet an dazoned.

Jean-Maurice Majou.
Maire de Locoal-Mendon

En images



TOUT L'ÉTÉ

Un été sportif, créatif et haut en couleur à la découverte du monde pour les jeunes.



17 JUILLET Jazz sur la Ria



Locoal-Mendon a vibré au rythme du jazz lors d'un rendez-vous musical réunissant habitants et amateurs de musique.



14 AOÛT Festival de la Ria



La **musique classique** a animé la ville pendant une semaine, comme ici au concert de clôture.



5 SEPTEMBRE : Forum des associations



Nouvelles associations, démonstrations, échanges, une journée pour découvrir la richesse du tissu associatif local.

7, 19 ET 26 SEPTEMBRE : Réunions publiques

3 réunions se sont tenues pour échanger et travailler avec les habitants. La réunion des correspondants de quartier, le projet de la Maison pour Tous, les enjeux de sécurité routière et de circulation.



20 SEPTEMBRE Théâtre - « Élise et moi »

La pièce a offert au public, venu en nombre, un moment de théâtre, pour ouvrir cette nouvelle saison culturelle.



18 SEPTEMBRE Cérémonie des agents retraités de la mairie

La municipalité a mis à l'honneur les agents récemment retraités lors d'une cérémonie saluant leur engagement au service de la collectivité.



25 SEPTEMBRE Cinéma en plein air

Carton plein pour Lilo et Stitch, qui a réuni petits et grands à l'espace Émeraude.



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 la commune recrute des agents recenseurs

Du **21 janvier** au **20 février 2027**, la commune participera à la campagne annuelle de recensement de la population.

Le recensement permet de connaître le nombre d'habitants et les principales caractéristiques de la population et des logements : âge, activité professionnelle, composition des ménages, conditions de logement, modes de déplacement, ... Ces données sont indispensables pour mieux comprendre l'évolution de notre territoire et anticiper les besoins de la population.

Les résultats du recensement servent notamment à éclairer les décisions en matière de logement, d'équipements publics, de transports, d'écoles, de petite enfance ou encore de services à la population. Les chiffres de population sont également pris en compte dans le calcul de la participation de l'État

au budget des communes et dans de nombreuses dispositions réglementaires.

COMMENT SE DÉROULE LE RECENSEMENT ?

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'État. L'Insee organise et contrôle l'opération, tandis que les communes assurent la préparation et la réalisation de la collecte sur le terrain. Les habitants concernés recevront la visite d'un agent recenseur qui remettra une notice permettant de répondre au questionnaire en ligne. Pour les personnes qui ne peuvent pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront être remis.

Les informations recueillies sont confidentielles et protégées par la loi. Les agents recenseurs sont notamment tenus au secret professionnel.

LA COMMUNE RECHERCHE 7 À 8 AGENTS RECENSEURS

Pour mener à bien cette opération, la commune doit recruter 7 à 8 agents recenseurs pour la période de collecte.

La mission consiste notamment à :

- rencontrer les habitants concernés ;
- leur remettre les documents nécessaires au recensement ; et les accompagner, si besoin, dans leurs démarches ;
- effectuer les relances nécessaires et assurer le suivi des questionnaires jusqu'à la fin de la collecte.

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR AGENT RECENSEUR ?

Période de collecte :
du **21 janvier** au **20 février 2027**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie à accueil@locoal-mendon.bzh ou au 02 97 24 60 87.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subvention pour les associations de la commune, sont ouvertes depuis le **15 octobre** et jusqu'au **15 novembre**.

Les dossiers sont disponibles sur le site

www.locoal-mendon.bzh

ou en version papier à l'accueil de la mairie et à la salle Emeraude.



UNE RESSOURCERIE VÉGÉTALE OUVRE

Depuis le samedi 26 septembre, AQTA propose une nouvelle ressourceurc'ie végétale à Landévant. Dédié à la valorisation des végétaux des particuliers, ce lieu propose un espace de don, des ressources et des ateliers autour du jardinage au naturel. Une initiative qui permet de donner une seconde vie aux végétaux, tout en offrant une alternative à la déchèterie.

LES ACTUALITÉS DU CCAS

- Plusieurs temps forts placés sous le signe de la solidarité
- et du partage sont programmés en cette fin d'année :



INSCRIPTIONS AUX COLIS DE NOËL

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS propose aux personnes de 75 ans et plus de bénéficier du colis de Noël.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **20 octobre 2026**.

.....



COLLECTE ALIMENTAIRE

Le CCAS organise sa traditionnelle collecte alimentaire les **6, 7 et 8 novembre**, en partenariat avec le Carrefour Contact de Locoal-Mendon sur les trois jours, et le Super U de Belz, le **7 novembre**.

Cette collecte permet de venir en aide aux personnes et aux familles qui rencontrent des difficultés, grâce à la générosité de chacun.

Recherche de bénévoles : toute aide est bienvenue, en créneaux de quelques heures à l'entrée des magasins.



COLLECTE SOLIDAIRE POUR L'UKRAINE

Le CCAS organise à nouveau, une collecte de dons en faveur de l'Ukraine.

Les habitants qui souhaitent participer sont invités à apporter des bouillottes, mugs, lait infantile, alimentation bébé,... La liste complète est disponible sur le site de la mairie.

Les dons pourront être déposés jusqu'au **14 novembre** à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture.

.....



TÉLÉTHON : mobilisons-nous !

Comme chaque année, la commune se mobilise à l'occasion du Téléthon, un rendez-vous placé sous le signe de la solidarité et de la générosité.

Cette année, le CCAS vous donne rendez-vous le **5 décembre** place de l'église avec un stand de vente de lampions à 5€, lors du marché de Noël. 1€ des billets vendus lors du concert de The Sunvizors, le soir, sera reversé au Téléthon ainsi que les recettes du bar.



ATELIER INFORMATIQUE

Tous les lundis, de 10h à 12h, un atelier gratuit est proposé en salle du conseil municipal pour apprendre à mieux utiliser l'outil informatique. Adapté au niveau de chacun et ouvert à tous, il débutera le **lundi 2 novembre**, sur inscription. Les participants sont invités à venir avec leur ordinateur portable.

.....



GOÛTER DU NOUVEL AN : inscrivez-vous !

Pour débiter l'année dans la convivialité, le CCAS invite Hervé Lannez à partager un moment chaleureux et dansant autour du traditionnel goûter du Nouvel An.

Rendez-vous le vendredi **22 janvier 2027** à 14h30 à la salle Émeraude.

Gratuit - Les inscriptions sont obligatoires avant le **7 janvier** auprès du CCAS.

Possibilité d'un transport en mini-bus pour rejoindre la salle Émeraude.

PLUS D'INFORMATIONS

ccas@locoal-mendon.bzh

02 97 24 51 02

DE NOUVEAUX OUTILS POUR VOUS INFORMER

Depuis le conseil municipal du 14 septembre dernier, les séances sont filmées et accessibles en ligne, permettant à chacun de suivre les décisions prises par les élus et les échanges.

Une chaîne YouTube municipale a donc été ouverte : vous pourrez y retrouver les séances du conseil municipal.

Pour compléter cette présence numérique, la commune est désormais présente sur LinkedIn. Un nouvel espace pour suivre les projets, les initiatives, les offres d'emploi et les actualités de la collectivité.

PRATIQUE :

LinkedIn :

> Commune de Locoal Mendon



YouTube :

> Mairie de Locoal-Mendon



✓ La chaîne YouTube
de la mairie



UNE NOUVELLE ÉNERGIE POUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Cet été, la nouvelle chaufferie bois a été installée à proximité du groupe scolaire. Elle constitue l'élément central du nouveau réseau de chaleur destiné à alimenter plusieurs équipements publics : l'école Hugues Aufray, le restaurant scolaire, le pôle enfance et l'école Notre-Dame-des-Fleurs.

Cette installation permettra de mutualiser la production de chaleur pour l'ensemble des bâtiments

raccordés. Le réseau représente environ 100 mètres de canalisations.

Porté avec la SPL AQTA Énergies, ce projet, dont l'investissement s'élève à 436 482 €, est une solution de chauffage plus collective, faisant appel au bois-énergie.

Après l'installation de la chaufferie et les derniers travaux de raccordement, la mise en service du réseau est prévue à l'automne.



BASTIEN THUNIN, NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

Cette année, l'école Hugues Aufray accueille un nouveau directeur. Rencontre.

L'année dernière, Bastien Thunin était directeur de l'école Les Couleurs, à Saint-Gonnery, où il supervisait la classe de maternelle. Formé à Brest, il exerce le métier d'enseignant depuis maintenant cinq ans, dont trois années en tant que directeur.



Pour sa première année à l'école publique de Locol-Mendon, il prend en charge une classe de CM1-CM2. Il partage ainsi son quotidien entre l'enseignement auprès des élèves et ses nouvelles responsabilités de directeur. Pour l'accompagner dans ses missions, Aline Le-Formal assure sa décharge de direction.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une très belle année scolaire !

INFOS DE L'ÉCOLE

Festivité de Noël
- le 5 décembre,
place de l'église :
marché organisé par
l'école Hugues Aufray
et feu d'artifice au
stade de foot vers
18h30, offert par la
mairie.



SERVICES TECHNIQUES des travaux pour moderniser les locaux

Le réaménagement des locaux se déroulera en deux phases. La première, dont le démarrage est prévu fin octobre pour une durée de 4 à 5 mois, concernera la rénovation du bâtiment existant : création d'une banque

d'accueil, d'un sanitaire, d'un réfectoire, de deux bureaux, d'un vestiaire et d'un local technique, ainsi que la réfection de la toiture.

La seconde phase, programmée en 2027, consistera à construire un

nouveau hangar destiné au stockage des véhicules et du matériel de location. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil, de travail et de stockage, tout en adaptant les locaux aux besoins actuels.



L'ÉGLISE SAINT-GOAL RÉOUVRE SES PORTES

Après plusieurs mois de travaux, l'église Saint-Goal à Locol s'apprête à retrouver pleinement sa place au cœur de la commune. Fragilisée par d'importants désordres structurels, notamment au niveau des murs, du clocher, elle a fait l'objet de plusieurs phases de travaux.

Pour accompagner la restauration, la commune s'est associée à la Fondation du patrimoine en lançant une campagne d'appel aux dons. Cette mobilisation a permis de contribuer à la sauvegarde de l'église. À ce jour, 19 207 € de dons ont été collectés, auxquels s'ajoutent 4 000 € de mécénat. Le montant global des travaux est estimé à 113 330 €.

Une soirée pour célébrer la réouverture

Rendez-vous pour une soirée festive, le **samedi 24 octobre** avec la remise des clés à 19h30, suivie d'une visite libre de l'église et d'un pot convivial. Le feu d'artifice, annulé cet été, viendra également accompagner cette soirée, en soutien à la filière pyrotechnique.



PREMIÈRE PARTIE DE SAISON À ÉMERAUDE

La nouvelle saison culturelle s'installe à la Salle Émeraude avec une programmation qui invite à la découverte. Pour cette première partie de saison, trois rendez-vous sont d'ores et déjà à noter dans vos agendas !

- **Le 7 novembre**, place à Kellek, pour passer une soirée rock. Le groupe viendra partager son univers avec le public de la Salle Émeraude et lancer cette nouvelle saison culturelle. En première partie, venez écouter Jimmy Pierre. 20h30 - 10€ en résa, 12€ sur place / gratuit moins de 10 ans
- **Le 22 novembre**, découvrez la troupe des Baladins d'Armor, avec la comédie « Stationnement alterné » une pièce de Ray Cooney. 17h - 8€ sur place / gratuit moins de 18 ans
- **Le 5 décembre**, ce sera au tour de The Sunvivors de monter sur scène. Avec leur musique aux influences reggae, soul et dub, le groupe promet une soirée aux sonorités chaleureuses et entraînantes. 20h30 - 12€ en prévente, 15€ sur place / gratuit moins de 18 ans.

PRATIQUE

Billetterie sur locoal-mendon.bzh

En bref

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE



La Municipalité vous invite à participer à la cérémonie commémorant l'Armistice de 1918, le mercredi **11 novembre 2026 à 11h** au monument aux morts, en hommage à toutes celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : pensez à vous inscrire sur les listes électorales !



Pour pouvoir voter lors des prochaines élections présidentielles du **18 avril et 2 mai 2027**, pensez à vérifier votre inscription et, si nécessaire, à effectuer votre inscription sur les listes électorales. Vous devez vous présenter en mairie muni d'une photocopie de votre carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du Cerfa n°12669*02 complété.

RÉUNION PUBLIQUE



Restitution des deux réunions « Maison pour tous » et « Sécurité routière » le **30 novembre à 20h**, à la salle Émeraude.

LE PETIT CURIEUX



Le nouveau journal du temps méridien réalisé par les enfants, sera envoyé par mail aux parents à partir de mi-octobre.

Expressions

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 28 OCTOBRE 2026 À 19H30 - SALLE DU CONSEIL

LA MAJORITÉ

Depuis le début de notre mandat, nous avons fait un choix clair : faire de la participation des habitants un véritable projet municipal. Pour nous, travailler avec les habitants n'est pas un simple outil de communication ni une étape préalable à un projet dont on ne tiendrait plus compte. C'est une manière de concevoir et de construire la vie de la commune.

Cette rentrée en est une nouvelle illustration avec l'organisation de trois réunions participatives consacrées à la Maison pour Tous, aux référents de quartier, ainsi qu'à la circulation et à la sécurité routière.

Ces rencontres très suivies nous ont permis de recueillir vos attentes et vos préoccupations. Elles nourrissent directement notre action et les décisions

que nous aurons à prendre.

Faire participer les habitants, c'est donc un projet en soi. C'est pourquoi nous poursuivons cette démarche dans les prochains mois avec de nouvelles réunions de quartier et de nouveaux temps d'échange. Notre objectif est de permettre à chacun de s'exprimer et pouvoir suivre ce qui est fait à partir des échanges engagés.

En cette rentrée nous tenions aussi à féliciter notre CME pour la réussite du cinéma en plein air ! Son énergie fait vivre la commune.

Enfin nous vous invitons à fêter l'hiver dans le bourg le samedi 5 décembre :

- Marché de Noël de l'école Hugues Aufray
- Défilé de lampions

LA MINORITÉ

La rentrée est désormais derrière nous, avec son lot de bonnes résolutions. Les concertations municipales sont en cours, mais leurs enjeux restent à clarifier. La concertation citoyenne ne doit pas devenir un simple outil de communication. Il est nécessaire qu'elle soit suivie d'un plan d'actions concret, réalisable et budgété. Il est donc essentiel de poser clairement les objectifs, de prioriser les projets et d'établir le calendrier des réalisations.

La voix des habitants mérite une attention particulière et doit être intégrée de manière constructive à

la réflexion. Mais à ce jour, nous ne disposons pas de visibilité des nouveaux projets. Malgré des finances très saines, 2026 apparaît comme une année blanche et ne montre que des projets engagés depuis longtemps : travaux église de Locoal et permis d'aménager du Poul Gumunenn, validé depuis un an, mais en attente de la mise en œuvre.

Alors que le pays traverse une période anxiogène avec de fortes manifestations, l'engagement des élus locaux se doit d'être plus que jamais renforcé. Il est essentiel de rester mobilisés pour porter, au sein de notre commune, des projets

L'IMMÉDIAT

Nouveau rendez-vous d'information destiné aux habitants, L'Immédiat présente de façon simple et concise les principales décisions adoptées en conseil municipal. Un format court pour rester informé des projets et de la vie de la commune.

À retrouver à la mairie, à la salle Émeraude et à la médiathèque.



- Feu d'artifice
- Concert de The Sunvizors

Des projets, des rencontres, des initiatives : c'est en échangeant avec vous que nous voulons construire Locoal-Mendon !

structurants, durables et tournés vers les générations futures.

Les élus sont au service des concitoyens, pour le présent et pour l'avenir. Le positionnement et le courage d'agir sont nécessaires et primordiaux.

Nous vous souhaitons un automne le plus doux possible.

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER :

vivonslocoalmendon@gmail.com



Dossier

FEUX DE VÉGÉTATION Faisons le point sur les OLD ?

Après les incendies importants en France cet été, la question du débroussaillage pour sauver son bien, est aujourd'hui plus que jamais d'actualité.



LES OLD, KESAKO ?

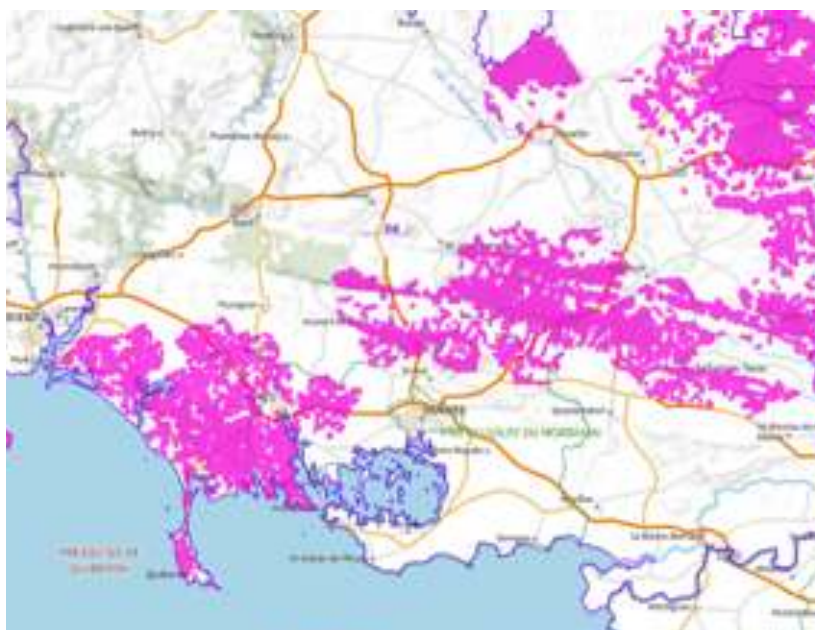
- **Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont une mesure essentielle de prévention des incendies.**
- **Mais qui est concerné ? Que faut-il faire concrètement ? Et pourquoi le débroussaillage ne signifie-t-il pas « tout couper » ? On fait le point.**

Le débroussaillage consiste à réduire la masse de végétation autour des habitations afin de limiter le risque de départ de feu et sa propagation. Il permet également de réduire

l'intensité d'un incendie et de faciliter l'intervention des secours.

Dans le Morbihan, 63 communes dont Locoal-Mendon sont classées à risque

incendie. Dans ces communes, les OLD s'appliquent aux parcelles situées à moins de 200 m des massifs boisés et landes de plus de 4 ha.



carte géoportail du Morbihan représentant les communes classées risque incendie, dont Locoal-Mendon.



"L'incendie que la commune a vécu en 2022 nous rappelle une chose essentielle : face au risque de feu, la prévention est l'affaire de tous. Les OLD ne sont pas une simple obligation réglementaire : elles permettent de limiter la propagation des flammes et de mieux protéger nos habitations. Chacun, à son niveau, peut contribuer à la sécurité de notre commune."

Camille Le Delaizir,
élue au patrimoine, à la transition écologique et aux équilibres naturels

9 feux
sur 10 sont
d'origine
humaine

80 % des feux
se déclenchent
à moins de 50
mètres des
habitations.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE ?

Le débroussaillage consiste à réduire la quantité et la continuité de la végétation autour des constructions. Il ne s'agit pas de supprimer toute la végétation, mais de créer des espaces suffisamment dégagés pour ralentir le feu et faciliter l'intervention des secours.

Les règles varient selon la distance par rapport au bâtiment. Voici les principales mesures à retenir.

DANS UN RAYON DE 50 M AUTOUR DU BÂTI

Végétation basse

- **On réduit la végétation au sol**

Les arbustes et la végétation ligneuse basse doivent être coupés ou broyés et maintenus à une hauteur maximale de 80 cm. Pour les ajoncs, cette hauteur est ramenée à 50 cm.

L'objectif est de limiter la présence d'une végétation continue qui pourrait permettre au feu de progresser rapidement vers l'habitation.

Troncs

- **On élague**

Les arbres doivent être élagués jusqu'à 2,5 m de hauteur. Cette mesure permet notamment de limiter la continuité entre la végétation basse et les branches des arbres.

Arbres résineux

- **Une attention particulière**

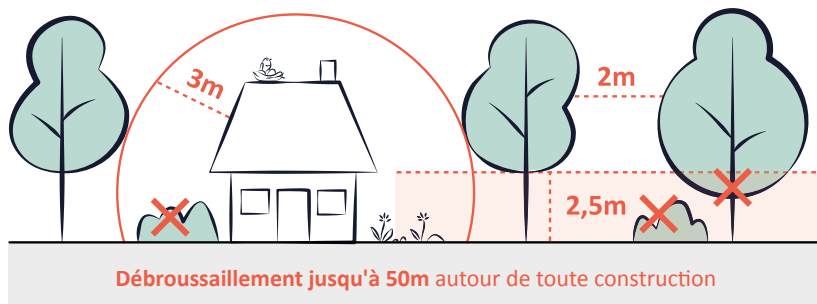
Les arbres résineux situés à moins de 3 m des habitations doivent être supprimés. Les résineux sont particulièrement pris en compte dans les règles de débroussaillage en raison de leur potentiel de combustion.

DANS UN RAYON DE 20 M

Une attention particulière est portée aux arbres résineux : leurs houppiers doivent être espacés d'au moins 2 m.

• LE SAVIEZ-VOUS ?

Le houppier correspond à la partie de l'arbre située au-dessus du tronc : il comprend l'ensemble des branches, des rameaux et des feuilles.



ET AUTOUR DES VOIES D'ACCÈS ?

Le débroussaillage ne concerne pas uniquement les abords immédiats de la maison.

Les voies privées qui permettent d'accéder aux constructions concernées doivent également être débroussaillées.

La profondeur à respecter est fixée à 3 mètres par le préfet. Cette mesure permet de maintenir un accès suffisamment dégagé, notamment pour faciliter l'intervention et la circulation des secours en cas d'incendie.



CE N'EST PAS « TOUT COUPER »

L'objectif est de créer une discontinuité de la végétation : on réduit la quantité de végétation et on évite qu'elle forme une continuité qui pourrait favoriser la propagation du feu.

La végétation peut donc être conservée par endroits, à condition de respecter les règles de débroussaillage.

Pour favoriser la biodiversité, il est recommandé de maintenir des îlots arbustifs de 50 m² maximum, en les espaçant de 10 m entre eux.

QUAND FAUT-IL DÉBROUSSAILLER ?

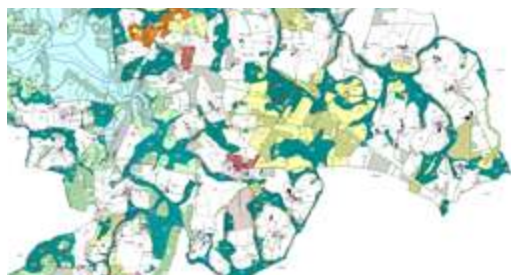
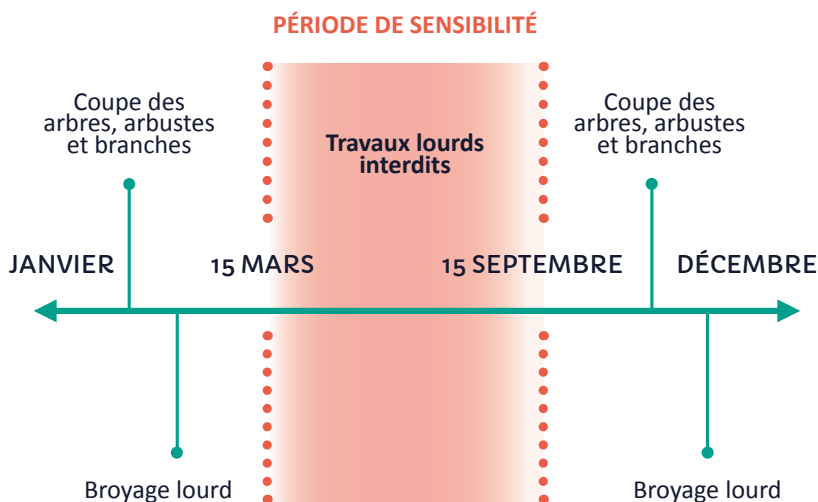
L'entretien régulier des surfaces débroussaillées peut être réalisé toute l'année. Certaines périodes sont malgré tout à privilégier, à savoir du 15 septembre au 15 mars, afin de respecter la sensibilité de la faune et de la flore.

Et les déchets verts ?

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout temps dans l'ensemble du département.

Il est donc demandé de privilégier :

- le compostage
- le broyage
- le dépôt en déchèterie



MON OBLIGATION CONCERNE AUSSI LE TERRAIN VOISIN ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et leur entretien dans le temps sont à la charge des propriétaires des constructions et des parcelles concernées.

EN ZONE NON URBAINE

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage, y compris au-delà des limites de sa propriété, lorsque cela est nécessaire pour respecter les OLD.

EN ZONE URBAINE

Dans les secteurs classés U au document d'urbanisme, les OLD s'appliquent à tous les terrains concernés, qu'ils soient bâtis ou non bâtis. Cela concerne notamment les lotissements et les ZAC.

Si le propriétaire voisin ne réalise pas les travaux et ne donne pas son autorisation, la responsabilité peut lui être transférée et une procédure administrative et/ou pénale peut être engagée à son encontre.

Les questions à se poser



Où est située ma maison ?



Dois-je débroussailler autour de mon habitation ?



Oui alors :

J'informe le propriétaire voisin de l'obligation

→ Il peut réaliser lui-même les travaux

→ ou m'autoriser par écrit à intervenir chez lui



Une partie des travaux doit être réalisée sur le terrain voisin ?



Sans autorisation, je ne peux pas entrer sur sa propriété pour réaliser les travaux.



QUE RISQUE-T-ON EN CAS DE NON-RESPECT ?

Le débroussaillage est une obligation. En cas de non-respect, plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre :

- une mise en demeure de débroussailler
- l'exécution d'office des travaux, aux frais du propriétaire
- une amende forfaitaire de 200 €, pouvant aller jusqu'à 1 500 € en cas de non-respect des mesures édictées
- jusqu'à 50 € d'amende par m² soumis aux OLD non débroussaillés
- une possible prise en charge partielle par les assurances.

POURQUOI CES RÈGLES SONT-ELLES IMPORTANTES ?

- *Débroussailler permet de réduire la quantité de végétation susceptible de s'enflammer, de ralentir la progression du feu et de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.*

Autour d'une habitation, un espace correctement débroussaillé peut ainsi contribuer à limiter les risques pour les personnes et les bâtiments.

Les OLD ne sont donc pas une simple obligation d'entretien : elles constituent avant tout une mesure de prévention collective.



ET LA COMMUNE DANS TOUT ÇA ?

La prévention des incendies concerne aussi les espaces publics. Le fauchage réalisé par la commune et l'entretien des abords routiers participent à la réduction de la végétation combustible le long des voies de circulation.

La commune réalise trois campagnes d'entretien par an : une en mai-juin, une en juillet-août et une de mi-octobre à novembre. Ce calendrier permet de concilier les objectifs de prévention du risque incendie avec la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.



Une réunion pour en parler

La commune vous propose une réunion d'information, le **lundi 2 novembre** à 19h à la salle Émeraude, consacrée aux Obligations Légales de Débroussaillage, en présence de Mme Le Chenadec, de l'Office national des forêts (ONF).

L'occasion de comprendre les obligations qui s'appliquent, de poser vos questions et d'échanger sur la prévention du risque incendie dans la commune.

BESOIN D'AIDE OU D'UNE INFORMATION ?

Contactez la mairie – accueil@locoal-mendon.bzh ou au 02 97 24 60 87

Retrouvez les informations officielles sur les OLD et les mesures de prévention des incendies de forêt sur le site de la préfecture du Morbihan.

À la découverte...

... DU DON D'ORGANES : en parler, c'est déjà agir !

Un don peut permettre à une autre personne de continuer à vivre. Mais savez-vous comment fonctionne le don d'organes en France ? Le don d'organes est un geste de solidarité. Il permet à des personnes malades de recevoir une greffe et de continuer leur vie.

EN FRANCE, QUI EST DONNEUR ?

La loi française repose sur un principe simple : nous sommes tous considérés comme donneurs, sauf si nous avons exprimé notre refus. C'est ce que l'on appelle le consentement présumé.

Chacun est donc libre de choisir. Si vous êtes favorable au don d'organes, vous n'avez pas de démarche obligatoire à faire. En revanche, il est important de faire connaître votre choix à vos proches.

ET SI JE NE SOUHAITE PAS DONNER MES ORGANES ?

Vous pouvez exprimer votre refus de plusieurs façons.

Vous pouvez notamment vous inscrire sur le Registre national des refus. Vous pouvez également faire connaître votre refus par écrit ou en parler directement à vos proches.

Le refus peut concerner tous les organes ou seulement certains d'entre eux.

À SAVOIR

Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte de donneur. En France, il n'existe pas de registre des personnes qui souhaitent donner leurs organes. Le plus important est donc de faire connaître sa volonté à son entourage.



QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UN DON EST POSSIBLE ?

Les équipes médicales vérifient d'abord si le don est possible et quels organes ou tissus peuvent être prélevés.

Le prélèvement est réalisé dans un cadre médical strict, avec respect pour la personne et ses proches.

Le don d'organes est gratuit et anonyme. La famille du donneur ne connaît pas l'identité des personnes qui reçoivent les organes. De la même façon, les personnes greffées ne connaissent pas l'identité du donneur.

Les organes qui peuvent être greffés sont notamment le cœur, les poumons, le foie, les reins et certaines parties de l'intestin. Des tissus peuvent également être donnés.

LE PLUS IMPORTANT :

Faites connaître votre choix.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Chacun est libre de décider.

L'essentiel est de prendre le temps d'y réfléchir et d'en parler avec sa famille ou ses proches.

Pour en savoir plus :



Agence de la biomédecine
dondorganes.fr

À retenir :

17 octobre

Journée mondiale du don
d'organes et de la greffe



... ROIÑ E ORGANOÙ : komz a gement-se 'zo ober ur paz dija !

Roiñ un organ a c'hell soviñ buhez un den all. Met, ha gouiet a rit penaos e kerzh an traoù e Frañs ? Roiñ organoù a dalv bout kengred get ar re arall ; a-drugarez da gement-se e c'hell tud klañv bout imboudet ha derc'hel da vevañ.

PIV 'ZO ROOUR E FRAÑS ?

E Frañs emañ savet al lezenn àr un diazez splann : tout razh omp gwelet èl roourion betek ma n'eo ket bet disklêriet geneomp e oamp a-enep. An asant a-zefot a vez graet a gement-se.

Pep hani a zo libr da zibab enta. Mand oc'h koutant da roiñ hoc'h organoù, n'ho peus netra ebet d'ober. Un dra a-bouez eo neoazh reiñ da ouiet ho choaz hag ho soñj d'ho tud nesañ.

HA MA NE VENNAN KET ROIÑ MA ORGANOÙ ?

Moaïen 'zo deoc'h en disklêriiñ e meur a feson.

Gellet a rit, da skouer, lakaat hoc'h anv àr Marilh broadel an nac'hoù. Gellet a rit ivez er roiñ da ouiet,

DA OUIET

N'eo ket rekiz bout ur gartenn roour.
E Frañs n'eus marilh ebet e-lec'h m'en em gavahe renablet ar roourion organoù. Ar pep pouezusañ 'zo enta roiñ ho soñj da ouiet d'an dud en-dro deoc'h.



dre skrid peotramant dre gomz, en ur ziviz a gement-mañ àr-eeun get ho re nesañ.

Moaïen 'zo nac'hiñ roiñ razh hoc'h organoù pe ken nemet lod anezhe.

Roiñ un organ a c'hell soviñ buhez un den all. Met, ha gouiet a rit penaos e kerzh an traoù e Frañs ? Roiñ organoù a dalv bout kengred get ar re arall ; a-drugarez da gement-se e c'hell tud klañv bout imboudet ha derc'hel da vevañ.

PETRA A ZEGOUZEH A PA VEZ TU BOUT UN ORGAN ?

Da gentañ-razh e vez gwiriekaet get ar skipailhoù mezegel mand eo bet asantet ar roiñ ha pe organoù pe gwiadoù a zo tu bout.

Kemeret e vez an organoù hervez reolennoù mezegel strizh, get doujañs evit an hini marv hag e re. Ar roiñ organoù a zo dizanv ha digoust. Familh ar roour ne ouio

ket piv eo an dud a resevo an organoù. Er mEMP mod, ne vez ket anavet identelezh ar roour get an dud imboudet.

E-mesk an organoù a c'heller imboudiñ eh eus tu menegiñ : ar galon, ar skevent, an avu, al lounezhennoù, ha lodennoù 'zo ag ar bouzelloù. Gwiadoù 'zo a c'hell bout roet ivez.

AR PEP POUEZUSAÑ :

Roit ho soñj da ouiet.

N'eus ket a respont mat pe fall. Pep unan a zo libr da ziviz evitañ e-unan.

Kemerit enta amzer d'en em soñjal ha da gomz a gement-mañ get ho familh hag ho re nesañ.

Gwell eo komz hiniv ha bout kuit èl-se a lezel goulennoù diaes respont dezhe àrc'hoazh.

Evit gouiet hiroc'h :



Ajañs bevvezegiezh
dandorganes.fr

*Signature
de la convention
pour "Ville
ambadrice
du don d'organes"*

Da zerc'hel soñj :

17 a Ouel-Mikael
Devezh bedel ar roiñ
organoù hag an imboudiñ

À la médiathèque...

QU'EST CE QUE LES DOCUMENTAIRES ADULTES ET JEUNESSE ?

Il s'agit d'ouvrages qui apportent des connaissances, des faits ou des analyses sur un sujet réel, ayant pour objectif d'informer le public avec une visée pédagogique et/ou pratique.

Leurs cotes sont choisies selon la Classification Décimale Dewey, système numérique international, réunissant les grands domaines du savoir. La CDD permet leur classement et facilite leur rangement :

000 : Généralités
(informatique, médias ...)

100 : Philosophie, psychologie
(développement personnel, éducation ...)

200 : Religions et croyances

300 : Sciences sociales
(politique, économie, droit, société...)

400 : Langues

500 : Sciences pures
(mathématiques, biologie, botanique ...)

600 : Techniques et sciences appliquées (santé, génie civil, cuisine, jardinage, logement ...)

700 : Arts et loisirs (culture, arts créatifs, sports ...)

800 : Littérature

900 : Histoire et géographie



COUPS DE DU PUBLIC



SILENCE DANS LES CHAMPS
de Nicolas Legendre
ARTHAUD - 2023
- 338.17 LEG

« Résultat de sept années d'enquêtes et fondée sur près de 300 témoignages récoltés en divers endroits de Bretagne, une immersion dans le système agro-industriel français. Le journaliste décrit un système inégalitaire qui a notamment entraîné la disparition des paysans, l'asservissement de nombreux salariés de l'agroalimentaire ainsi que la dégradation des écosystèmes »



NOS VOYAGES INTÉRIEURS
de Claire et Reno Marca
Flammarion - 2018
- 915.2 MAR

« Les auteurs rendent compte d'un voyage effectué au Japon en 2016. Venus pour trouver une forme de paix, ils ont été confrontés à eux-mêmes à cause de la barrière linguistique, de la pudeur des habitants ou du vide des campagnes. Le récit est illustré de photographies, de dessins et de souvenirs de voyage, entremêlés d'anecdotes et de haïkus »

Agenda et état civil

Octobre

JUSQU'AU 31 OCTOBRE

- Exposition « Minimaliste »
> photos Cetavoir
Médiathèque

MERCREDI 14

- Automne Numérique
> À partir de 10 ans
> Sur inscription, places limitées
Médiathèque, 14h à 17h

SAMEDI 24

- Réouverture Église St Goal
> Visite et feu d'artifice
Locoal, 19h30

MARDI 27

- Soirée-cabaret
de l'association HOARI
> Ostig - Patricia Le Pimpec
Médiathèque, 20h30

MERCREDI 28

- Conseil municipal
Salle du conseil, 19h30

SAMEDI 31

- Réunion de quartier
Les ménèques, 10h à la chapelle
- Fest noz du bagad
Salle Émeraude, 20h30

Novembre

JUSQU'AU 30 DÉCEMBRE

- Exposition d'Alta
> Vernissage le 7 novembre
à 11h45
Médiathèque

LUNDI 2

- Réunion Obligations Légales
de Débroussaillage
Salle Émeraude, 19h

SAMEDI 7

- Concert Kellek
> Première partie Jimmy Pierre
> 10€ en résa, 12€ sur place,
gratuit moins de 10 ans
Salle Émeraude, 20h30

DIMANCHE 8

- Vide grenier spécial enfant
> Hermès du Sahara, 1€
Salle Émeraude, 8h-17h

MARDI 10

- Ciné sénior
Ty hanok, 13h30-17h

MERCREDI 11

- Cérémonie 11 novembre
Monument aux morts, 11h

SAMEDI 14

- Loto école Notre-Dame-
des-Fleurs
Salle Émeraude, 20h

SAMEDI 21

- Présentation, vente et dédicace
du livre de Christian Daniel
Médiathèque, 10h à 12h

DIMANCHE 22

- Théâtre
Les Baladins d'Armor
> 8€ - Gratuit - de 18 ans
Salle Émeraude, 17h

SAMEDI 28

- Concert solidaire
> Vocal Bardak et NousToutes
> À l'occasion de la Journée
Internationale de lutte contre les
violences à l'égard des femmes
Médiathèque, 11h

LUNDI 30

- Réunion publique
> Voir page 9
Salle Émeraude, 20h

Décembre

SAMEDI 5

- Téléthon
- Marché de Noël
Place de l'Église, 10h
Feu d'artifice, 18h30
- Concert The Sunvivors
> 12€ en ligne et 15€ sur place
(gratuit -18 ans)
Salle Émeraude, 20h30

MARDI 8

- Ciné sénior
Ty hanok, 13h30-17h

MERCREDI 9 ET SAMEDI 12

- Ateliers de décorations
de Noël en laine feutrée
avec Florence Wuillai
> Sur inscription
Médiathèque, 10h30 à 12h30

VENDREDI 11

- Spectacle Noël
> Offert aux enfants des écoles
Salle Émeraude

LUNDI 14 DÉCEMBRE

- Conseil municipal
Salle du conseil, 19h30

MERCREDI 16

- Histoires de neige et d'hiver
par Guylène Haslé de la Cie
Toutouic
> De 0 à 3 ans, accompagnés
Médiathèque, 10h30
- Goûter et lectures
de Noël par Juste
> À partir de 4 ans
Médiathèque, 16h

Janvier

VENDREDI 29

- Vœux du maire
Salle Émeraude, 19h



NAISSANCES

14 juin
Noé PLUMER
22 juillet
Briac HENAUT
26 juillet
Maëven PERRIN
31 juillet
Mélia LE DUIGOU MALRY
9 août
Marceau HUAULT
11 août
Malon HEMONO
22 août
Léonie ROBIN
24 août
Aaron BRINDEJONC
31 août
Cloé SÉLO
4 septembre
Suzane JEANNE



MARIAGES

20 juin
Grégory Vié
& Hélène LEMASLE
27 juin
Fabrice DANIAUD
& Elodie DORANGE
18 juillet
Rodolphe LE GAL
& Pascale VIEUXTEMPS
25 juillet
Nicolas CHOLLET
& Elodie MELEDANDRI
14 août
Camille LUPINKI
& Martin CLERGEAU
14 août
Mathieu LE DANTEC
& Valentine LE NINIVEN
12 septembre
Nicolas BOULOGNE
& Cécile LE BEULZE



DÈCÈS

19 juillet
Patrick GUEBHART
3 août
Yvette GOUARIN
23 août
Catherine LE GAL
épouse LE MOLLER
Jean-Pierre MORVAN
26 août
Carole RIO
veuve LE FLOCH
9 septembre
Jeannine LORHO
veuve LE LOREC
10 septembre
Jeanne ANNIC
veuve RIEUX
11 septembre
Amédée LE PEN
15 septembre
Nathalie PAROT

Concert



LES FATALS PICARDS

Vendredi 19 mars 2027
20h - Salle Émeraude

Billetterie en ligne

22€ en pré-vente / 25€ sur place

